

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 4 mars 2021

COVID-19 à La Réunion : la campagne de vaccination élargie à de nouveaux publics

Depuis le 3 mars, la campagne de vaccination a été élargie à de nouveaux publics :

- les personnes âgées de 65 à 74 ans ayant au moins une des pathologies à risque de forme grave de Covid-19
- les personnels de santé, sans critère d'âge ou de pathologie, au contact direct des patients.

La Réunion bénéficiant désormais de davantage de doses du vaccin Pfizer, l'ARS a décidé d'accroître, dès la semaine en cours, le nombre de rendez-vous ouverts pour vaccination de 70% sur le mois de mars (soit 14 000 rendez-vous supplémentaires).

Les nouveaux publics concernés et les modalités de vaccination

1) Les personnels du secteur de la santé et du médico-social, sans critère d'âge ou de pathologie et au contact direct des patients :

- Les professionnels de santé salariés et libéraux
- Les secrétaires médicales
- Les personnels des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap
- Les personnels des services d'aide à domicile pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Les sapeurs-pompiers

Modalités de vaccination :

- Pour les personnels de santé salariés des établissements de santé et des établissements médico-sociaux disposant d'une équipe médico-infirmière, la vaccination interviendra directement dans les établissements.
- Les professionnels de santé libéraux et tous les autres personnels de santé devront s'adresser à l'un des 8 centres de vaccination de l'île. Ils devront présenter une carte professionnelle ou une attestation de leur employeur.

2) Les personnes âgées de 65 à 74 ans ayant au moins une des pathologies à risque de forme grave de Covid-19 (définies par le Haut Conseil de Santé Publique) et disposant d'une ordonnance médicale :

- Pathologies cardio-vasculaires (hypertension artérielle compliquée, antécédent d'AVC, antécédent de coronaropathie, antécédent de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque) ;
- Diabète (de type 1 et 2) ;
- Pathologies respiratoires chroniques (broncho pneumopathie obstructive, insuffisance respiratoire, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose)
- Insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Obésité (IMC > ou = à 30) ;
- Cancer ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans ;

- Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques (maladies du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paralysie cérébrale, quadriplégie ou hémiplégié, tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive).

Les personnes âgées de plus de 75 ans, ainsi que les patients à très haut risque de forme grave de Covid-19 sans considération d'âge, restent également prioritaires.

OU ET COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

8 centres de vaccination sont ouverts uniquement sur rendez-vous à Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Pierre et au Tampon.

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous :

- par téléphone : **0262 72 04 04** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
- sur internet : **www.keldoc.com** ou **www.lareunion.ars.sante.fr**

Documents à fournir : carte vitale ou attestation de droits, carte d'identité, prescription médicale du médecin traitant (pour les personnes de moins de 75 ans présentant une pathologie à risque)

Possibilité de prise en charge pour les personnes vulnérables :

Dorénavant les personnes qui ne peuvent pas se déplacer seules dans un centre peuvent bénéficier d'un bon de transport pour se rendre au centre de vaccination. Parlez-en à votre médecin !

La vaccination est un motif dérogatoire de déplacement pendant la période de couvre-feu qui prendra effet à compter de ce vendredi 5 mars.

Augmentation des capacités de vaccination

Chiffres-clé sur la vaccination au 2 mars

18 354 personnes vaccinées à La Réunion (dont 4577 ont bénéficié d'une 2ème dose) :

- **8 872** personnes âgées vivant à domicile ou en institution
- **4 807** professionnels de santé
- **4 875** personnes hautement vulnérables

L'augmentation des approvisionnements sur le mois de mars (+ 17 000 doses par rapport à la programmation initiale) permet à l'ARS d'accroître la vaccination. Les capacités de prise de rendez-vous par téléphone et d'accueil en centres de vaccination seront revues d'ici le début de semaine prochaine.

Le nombre de rendez-vous pour la vaccination en centres va augmenter de 70% (soit 14 000 rendez-vous supplémentaires) sur le mois de mars.

Puisque la plateforme téléphonique connaît des difficultés d'encombrement depuis plusieurs jours, des solutions sont recherchées pour raccourcir les délais d'attente, dont l'augmentation significative du nombre de répondants. Si les usagers rencontrent des difficultés pour prendre rendez-vous jusqu'à samedi soir, l'ARS les invite à renouveler leur appel dès lundi prochain.

RAPPEL : il est possible de prendre RDV par internet sur les créneaux disponibles.

Les établissements de santé, le SDIS, la Croix Rouge ainsi que les prestataires impliqués travaillent activement aux côtés de l'ARS pour répondre au souhait des réunionnais de se faire vacciner. L'ARS souligne l'engagement des professionnels de santé et personnels impliqués dans le fonctionnement des centres de vaccination.

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 65 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr